

St Étienne-du-Bois

Les nouvelles de votre commune

Été 2013



Vivre et Entreprendre à
ST-ETIENNE-DU-BOIS

Le fleurissement sur la commune

Sommaire

1 Le mot du Maire

2 Économie

- Synthèse du budget 2012
- St Etienne-du-Bois en mouvement vers le futur
- Élaboration du P.L.U., les 3 grandes nouveautés
- Qu'en est-il du 15 ? du 18 ? du 112 ?
- Extrait de l'arrêté du brûlage des déchets végétaux par les particuliers
- Extrait relatif à la lutte contre les bruits de voisinage
- Le livret du voisinage de la section des agricultrices de la FDSEA de l'Ain
- Service culturel communal et médiathèque municipale
- Réforme des rythmes scolaires

20 Activité économique

- Ils se sont installés à St Étienne-du-Bois

21 Vie associative

- Rallye aux bois
- Liste des associations à votre service

23 Ça s'est passé...

- Fête des classes en 3
- La semaine du Développement Durable en images



Journal municipal publié par :
La Mairie - 01370 St Étienne-du-Bois
Tél : 04 74 30 50 36 - Télécopie : 04 74 25 85 72
mairie@st-etienne-du-bois.fr - www.st-etienne-du-bois.fr
Tiré à : 1 250 exemplaires
Comité de rédaction : La commission communication
Photos : Mairie et Associations
Clichés aériens : Bernard Lacroix et Yvon Montmessin
Création/mise en pages : IDEOGRAPH' - 09 72 95 36 92
Impression : AgB (Imprim'vert)



La commission communication remercie
les élus, employés communaux et bénévoles
qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin et assuré sa distribution.



LE MOT DU MAIRE

Dans une situation générale pour les collectivités locales de baisse des recettes et d'augmentation des charges notre commune mène sa barque avec prudence, mais sans vouloir rien céder en terme de maintien et d'amélioration du service rendu à chacun.

La salle de sports de la communauté de communes verra la charge de son fonctionnement assumée en majeure partie par notre commune. Son ouverture devrait intervenir malgré quelques incidents de parcours lors du dernier trimestre 2013.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires aura lieu pour les enfants de Saint Etienne du Bois à la prochaine rentrée de septembre conformément à la loi, avec proposition d'animations variées et de qualité, favorisant la détente des enfants après l'école, cela trois heures par semaine.

Le projet Haissor, agréé par le Conseil Général, permettra la mise à disposition de six logements destinés à des personnes âgées, avec l'accompagnement de l'ADMR, en plein centre village. Cette réalisation permettra d'élargir l'offre déjà apportée par la MARPA, pour des personnes plus jeunes et autonomes.

Nous poursuivons dans le même temps, depuis 2009, une politique de désendettement, sans renoncer pour autant à la poursuite d'aménagements importants, particulièrement pour le confort et la sécurité des espaces publics. Cela permettra le moment venu de pouvoir assumer la création d'une salle des fêtes adaptée aux besoins de demain et surtout située dans un cadre plus agréable et sécurisé que notre bonne vieille salle Emile Bonnet qui montre aujourd'hui ses limites.

Notre commune offre actuellement une palette complète de services de proximité, des commerces et une restauration de qualité, qui se développent, et dont la pérennité sera assurée par une création régulière de logements de qualité en centre-village. En témoignent les projets de quarante logements aux Tilleuls, avec proposition de logements en accession à la propriété, sans compter le projet Haissor.

Le projet de zone commerciale de la Bergaderie, sous l'égide de la communauté de communes, devrait démarrer courant 2014. Il participera à cette croissance régulière mais maîtrisée de Saint Etienne du Bois. Un rond-point créé dans le même temps viendra sécuriser l'accès à la zone et à tout le secteur, tout en contribuant à ralentir la circulation à l'approche de l'entrée sud du village.

Après un printemps particulièrement long à s'installer, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Denis PERRON

Synthèse du budget 2012

L'année 2012 fait ressortir un bon niveau de résultat de fonctionnement.

Malgré certaines hausses de charges générales (combustible, électricité, eau) de charges de personnel et une baisse des dotations de l'Etat de 7 %. Seul le développement croissant de la population (depuis 10 ans + 17 % d'habitants : de 2123 à 2496) fait évoluer les recettes de fonctionnement et permet de dégager un autofinancement pour les investissements, nécessaires aux investissements programmés.

L'objectif, depuis 3 ans, porte sur le désendettement

Objectif fixé face aux différents changements apportés par l'Etat depuis 2009 : suppression de la taxe professionnelle et gel des dotations. En 2012, une nouvelle modification du calcul de la dotation de péréquation sur les droits de mutations entraînera une diminution pour notre commune. Un contexte difficile, avec des marges de manœuvres qui se resserrent. Nous restons vigilants, tout en programmant malgré tout, des projets d'investissements, nécessaires au développement de notre village.

Voici les investissements détaillés, réalisés en 2012 pour un montant de 547 494 €

- emprunts 148 643 € (annuité du capital)
- frais études 15 773 €
- travaux de réseaux, mise en souterrain 64 717 €
- réfection chauffage mairie 10 758 €
- 2e tranche cour école + portillon 251 832 €
- démolition ancienne gare 5 741 €
- véhicule pompiers 8 104€
- petits équipements école publique médiathèque 5 657€
- équipements service technique 3 826 €
- travaux salle des fêtes 2 133 €
- Divers investissements 30 310 €

Au travers de ces informations, où nous constatons que nous devons aller à l'essentiel, il faut souligner les efforts réalisés depuis 2009, par la filière technique, pour la réalisation de travaux importants en régie tels que : les passerelles du plan d'eau (1ère réalisation), la passerelle de la nouvelle voie piétonne du village à la rue Neuve très fréquentée à ce jour par les habitants du quartier qui viennent au village à pied par cette nouvelle voie très agréable. Le nouveau parking près de la salle de sport, le mur de soutènement du cimetière (sortie Nord). Tous ces travaux sont réalisés en plus de l'entretien des 60 km de voirie et des charges communes des nouveaux lotissements.

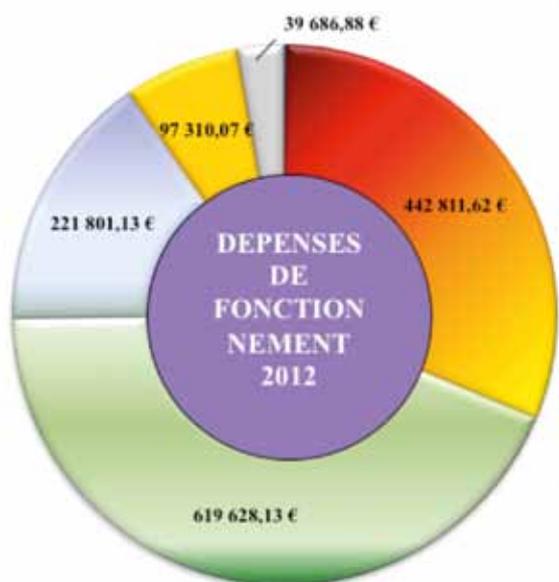
Il faut rappeler aussi le nécessaire entretien de nos bâtiments communaux vieillissants : isolation, toitures, chauffage. Un programme de travaux doit être réalisé chaque année.

La réforme des rythmes scolaires,

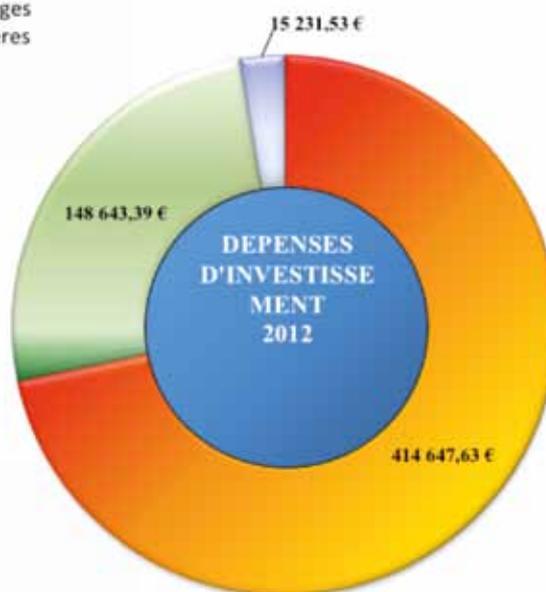
mise en place à la rentrée de septembre 2013, sur la commune, qui dispose de moyens humains et de locaux, pour accueillir 300 enfants environ, scolarisés de la maternelle au CM2. Cette réforme dont l'objectif porte sur l'allègement du rythme scolaire de l'enfant, va générer un budget nouveau pour la commune évalué à environ 45 000 €. Les enfants seront pris en charge par la commune sur le temps appelé temps périscolaire : 3 heures par semaine d'activités proposées et 1 heure en garderie. Vous trouverez un article sur cette réforme, dans ce bulletin.

L'état attribue une dotation de 50 € par enfant, uniquement sur l'année 2013 - 2014. Cette dotation permettra d'assurer des investissements en matériel afin de permettre une bonne qualité d'accueil et des activités.

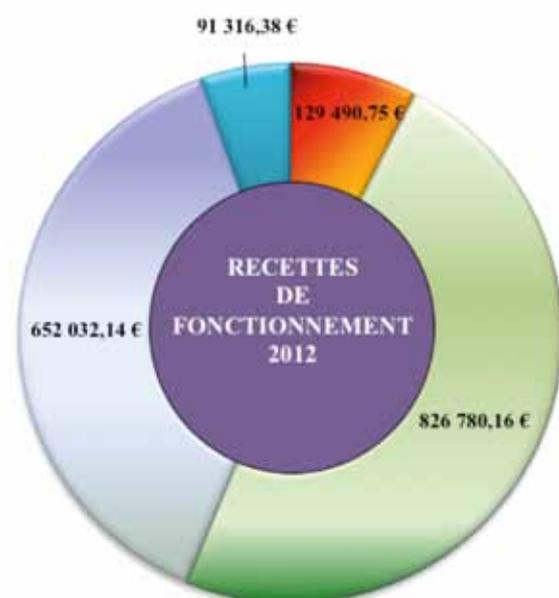
Une augmentation ponctuelle et mesurée des taxes locales, inchangées sur la part communale depuis plus de 15 ans, permettra d'équilibrer ce budget.



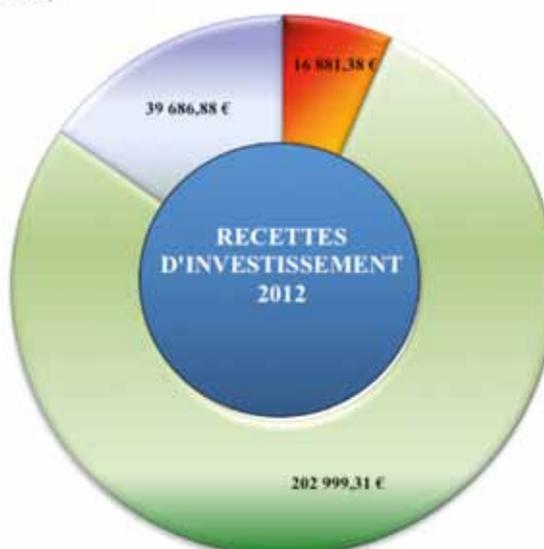
- 011 Charges à caractère général (eau électricité...)
- 012 Charges de personnel
- 65 Autres charges gestion courante (subventions associations, participation SDIS...)
- 66 Charges financières



- 22 Opérations d'investissement
- 16 Emprunts
- 040 Opérations d'ordre de transfert entre section



- 70 Produits des services, du domaine & ventes
- 73 Impôts & taxes
- 74 Dotations, subvent° & participat°
- 75 Autres produits de gest° courante (Loyers...)



- 13 Subventions
- 10 Dotations (FCTVA, TLE...)
- 040 Opérations d'ordre de transfert entre section

St Etienne-du-Bois

en mouvement vers le futur

Aperçu du programme des investissements budgétés en 2013

Comme en 2010, 2011 et 2012, et compte tenu de la stagnation des ressources et de la volonté de réduire l'endettement, le programme 2013 a été construit en prenant en compte quatre principes de base :

- absence de recours à l'emprunt pour la 4ème année consécutive,
- choix des opérations les plus prioritaires finançables avec les seuls restes à réaliser, les ressources d'auto-financement disponibles, la récupération de TVA, et après remboursement des annuités d'emprunt en cours,
- travaux effectués le plus possible en régie directe par les soins de l'équipe communale,
- recherche d'aides extérieures devenues très rares. Seules les interventions du département et quelques soutiens de l'état pour les écoles publiques demeurent accessibles sur certains dossiers, auxquelles s'ajoutent les interventions de nos partenaires habituels (SI@A, ERDF et bailleurs sociaux).

Il convient de souligner les efforts faits par l'équipe technique communale, appelée à assumer des tâches très diversifiées, pas toujours faciles à réaliser, et en donnant priorité aux équipements publics les plus utilisés.

Outre les investissements obligatoires pour la maintenance des services (notamment les écoles, les bâtiments communaux, la voirie), le programme 2013 inclut les principales opérations suivantes :

Rénovation de la salle des fêtes

Les travaux de consolidation des six piliers centraux et de rénovation du parquet ont été réalisés fin 2012 et début 2013. Leur coût total honoraires compris est de 35 000 € TTC, plus un équivalent de trois mois de travail à temps plein d'employé communal pour divers travaux de préparation du chantier, le creusement des fondations et le nettoyage complet de la salle.

L'aide du Département est de 15% de la dépense HT, soit 5 000 €.

Après expertise technique et visite de la commission de sécurité, la salle est opérationnelle depuis début mars. Seule la toiture donne encore des signes de mauvaise étanchéité et de vieillissement des tuiles.



Enfouissement des réseaux électricité, téléphone et éclairage public

Les opérations suivantes sont en cours :

- sur la RD3 route de Treffort, enfouissement de tous les réseaux secs, et remplacement des poteaux béton par 23 mâts d'éclairage public à poser au printemps 2013,
- rue des Ecoliers, enfouissement des réseaux électriques haute tension et basse tension, du téléphone, et pose d'éclairage public face à la salle de sports.

Pour ces deux opérations, les prises en charge financières par le Syndicat d'Electricité, ERDF et France-Télécom sont de l'ordre de 60%. Le reste à charge pour la Commune sera de l'ordre de 76 000 €.

Cimetière

Un programme pluriannuel a été conçu, avec les premiers travaux en 2012 réalisés par l'équipe communale.

En 2013, un budget de 35 000 € permettra :

- reprise de 18 concessions et transfert de 5 tombes,
- construction d'un abri pour le dépôt et le tri des déchets,
- construction d'un mur de soutènement sur le cotésud, en vue de l'aménagement ultérieur du columbarium.



Borne incendie salle de sports

La mise en service de la salle de sports exige la pose d'une borne de défense incendie à proximité. Le coût prévisionnel est de 7 000 €. La pose sera réalisée dans l'été 2013, concomitamment à la modification de la canalisation d'eau potable passant à proximité.

Maison des Pays de l'AIN

Le fronton du bâtiment principal, âgé de plus de 40 ans, est à refaire. L'étanchéité de la zinguerie des caniveaux n'est plus assurée, et les bandeaux se dégradent rapidement. Le coût du chantier à réaliser en 2013, est de l'ordre de 40 000 €.

Dans le même temps, l'ADAPEI, locataire de l'immeuble, va procéder à la réfection de la terrasse sur l'entrée sud.

Mise aux normes et extension des vestiaires du Biolay

Construits en 1985, les vestiaires donnent de nombreux signes de vieillissement, au niveau des sanitaires, des douches et la chaufferie. Leur rénovation, avec mise aux normes, s'impose.

Des travaux sont donc en cours d'étude en 2013, pour une réalisation en 2014. Le chantier s'accompagnera de la construction d'une nouvelle salle de réunion communale multi-usages, nécessaire pour les besoins de l'ASS devenue PRF (Plaine Revermont Foot) depuis sa fusion avec Treffort et Meillonas.

Ce projet fera l'objet d'une aide du Département de 32 290 €, et d'une aide de l'ASS de l'ordre de 30 000 €.

La voirie communale

L'étendue du territoire communal (2 800 hectares), et la dispersion de l'habitat (plus de 500 résidences en zone rurale) nécessitent une desserte par une voirie longue de 60 kilomètres. Ce réseau de Bresse, établi sur des chemins traditionnels autrefois fréquentés par des voitures à cheval ou des chars à bœufs, doit maintenant recevoir des trafics nombreux, lourds et larges (ramassages scolaires, camions de collectes d'ordures ménagères, collecte du lait, matériels agricoles, livraisons diverses, etc). L'âge de la traction animale est largement dépassé !

Pour autant, nos routes bressannes ont peu changé. Elles sont insuffisamment fondées et ont une largeur souvent insuffisante. Elles souffrent de difficultés de drainage sur les parties plates, et d'accotements beaucoup trop étroits pour bien protéger leurs bordures. Les restructurer apparaît une tâche hors de portée matérielle et financière. Leur élargissement supposerait :

- un achat d'une bande de terrain à tous les riverains,
 - un re-profilage de tous les fossés, avec réfection de nombreux ponts d'accès aux maisons et aux champs,
 - le déplacement de nombreux poteaux électriques et téléphoniques,
 - le renforcement des bordures, par la création d'une poutre en pierres compactées,
 - la réfection de la bande de roulement.
- Sauf sur quelques exceptions liées à des chantiers locaux, de tels travaux ne peuvent être réalisés.

L'entretien du réseau communal revêt plusieurs tâches très différentes, ci-après résumées :

L'entretien de la bande de roulement

La charge de l'entretien revient à la Communauté de Communes, avec un budget disponible voté pour les investissements 2013 de 410 000 € pour 280 kms de voiries sur les 12 communes. Cette somme est insuffisante, sachant que le coût des travaux routiers a beaucoup augmenté ces dernières années.

La part revenant à St Etienne-du-Bois est de l'ordre de 50 000 à 60 000 € par an pour les investissements, auxquels s'ajoute une enveloppe de même somme pour la prise en charge des travaux d'entretien courant. Mais cette dernière somme réservée à l'entretien étant par ailleurs retirée de la dotation de compensation, elle ne constitue pas pour la commune une ressource supplémentaire.

En clair, pour nos routes, les budgets sont très insuffisants pour un bon entretien du réseau, voire pour son amélioration. Et nous devons nous préparer à une réglementation de limitation des tonnages sur certaines voies non prioritaires.





Il faut préciser que la surface bitumée sur nos 60 kms de routes représente environ 24 hectares. Les enrobés bitumeux, devenus inabornables car trop coûteux, ne peuvent être valablement mis en place sur des chaussées ayant de mauvaises fondations. Sauf sur les points les plus critiques, nous devons donc en rester aux émulsions bicouches, plus souples et beaucoup moins coûteuses.

Il est également impératif de boucher régulièrement les « nids de poules », naissant un peu partout en périodes froides et pluvieuses.

Enfin, les parties en cours de dégradation font chaque année l'objet de « collages » avec bitume et gravillons. Ce ne sont que des « rustines » destinées à retarder les dégradations les plus marquées.

L'entretien des fossés

Environ 100 kms de fossés bordent la voirie communale. Leur entretien à la cureuse est problématique, l'outil creusant des poches d'eau préjudiciables à la chaussée, et dont le vidage est empêché par l'absence de pentes, ou par les ponts bouchés ou trop hauts. C'est pourquoi nous lui préférons un véritable curage à la pelle mécanique.

L'équipe communale réalise chaque année des travaux de curage à la rétropelle du tractopelle sur les tronçons les plus critiques, en rectifiant au mieux certaines entrées d'habitations ou de parcelles agricoles.

Le fauchage et l'élagage des bordures Les passages fréquents coûtent chers et conduisent à une érosion des talus avec comblement des fossés. La présence de végétation aide à fixer les berges.

En fonction du climat, nous limitons donc les passages selon le tableau ci-dessous. Il faut savoir que :

- un passage sur tous les chemins en coupe de sécurité sur 1m60 de large nécessite environ 70 heures de travail avec le tracteur et son outil porté, et le conducteur,
- au moins 2 passages par an sont nécessaires, voire 3 lors des étés les plus humides,
- un passage annuel est indispensable en coupe intermédiaire sur tout l'accotement, qui nécessite au moins 140 heures de travail,
- un débroussaillage complet à réaliser à l'automne ou durant l'hiver, nécessite environ 200 heures de tracteur équipé de son outil porté,

Au total, on peut évaluer qu'un entretien à minima de toutes les bordures de routes nécessite 500 heures d'intervention avec un tracteur et son outil porté, et 600 heures de conduite et main-d'œuvre de déplacements et d'entretien.

Le budget de fauchage et d'élagage des bordures, en année moyenne avec 2 coupes de sécurité, 1 coupe intermédiaire et 1 débroussaillage complet, est donc de l'ordre de 40 000 à 50 000 €, toute coupe supplémentaire générant un coût de l'ordre de 10 000 € en plus.

Le déneigement

60 km de routes communales, c'est 24 hectares de bitumes, auxquelles s'ajoutent 12 hectares de places urbaines diverses. Un tel réseau donne la mesure du chantier, à faire dans un laps de temps le plus court possible, parfois de nuit.

L'hiver 2012/2013, particulièrement humide, n'a connu que deux matins difficiles, ou le raclage des routes aurait été plus néfaste qu'efficace, d'autant qu'à midi, le réchauffement avait naturellement dégagé les chaussées.

Quelques rappels :

- les voies communales sont déneigées au traineau tracté et au tractopelle avec sa lame avant,
- le déneigement des trottoirs est effectué à la pelle à main. il est suivi d'un salage,
- le sablage permet une meilleure adhérence des véhicules, notamment sur les secteurs pentus,
- le salage demeure un moyen efficace de lutte contre la neige et la glace. Toutefois, il est très agressif pour les revêtements de chaussée, l'eau, les végétaux, les carrosseries de véhicules. De plus, il coûte cher et perd son efficacité en dessous de - 5 degrés.





Les peintures au sol pour la signalisation doivent être régulièrement renouvelées, surtout sur les points les plus circulants et les plus exposés aux règles du code de la route (stops, plateaux surélevés, bandes blanches, etc).

Les travaux nécessitent des équipements adaptés, et sont confiés aux entreprises spécialisées après appels d'offres.

L'identification de la voirie communale en zone rurale

Déjà réalisée dans plusieurs communes voisines, cette opération comprend deux parties :

- la pose à chaque intersection d'un panneau identifiant la commune et la voie concernée,
- la pose à chaque habitation d'un numéro correspondant à la distance en mètres séparant le début de la voie à l'entrée de l'immeuble à identifier, avec les numéros pairs en voie montante et impairs en voie descendante (cette technique permet d'intercaler des entrées nouvelles).

Les panneaux et numéros, fabriqués par la société LACROIX et acquis auprès de KANGOUROU installé à St Etienne-du-Bois, après une procédure d'appel à concurrence conduite en 2012, sont maintenant fabriqués et livrés.

Ils seront posés par l'équipe communale dans le courant de l'année 2013. Nous devons en accélérer la mise en place, face aux nécessités de mise à jour de la liste électorale avant les prochaines élections municipales de mars 2014.

Les habitants concernés devront alors faire les formalités pour modifier leur adresse. Des indications leur seront données en temps utiles pour cela.



La zone bleue du centre du village

Après concertation avec les commerçants, une zone bleue est effective dans le centre du village, concernant environ 40 places de parking sur la place de la Halle et sur la RD 1083. Une limitation de durée de stationnement signalée par disque, permet une meilleure rotation des véhicules et donc un accès plus facile aux divers commerces du centre du village. Sera mis en place un meilleur fléchage pour l'accès aux stationnements des places de la Mairie et du 19 mars 1962.

La fibre optique pour le très haut débit

Les publications faites dans les plaquettes communales de décembre 2011 et de l'été 2012 ont donné l'essentiel des informations pour ce projet très innovant conduit dans l'AIN par le SI@A (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de @-communication de l'AIN). L'ambition du Département est d'amener l'accès au réseau de très haut débit sur l'ensemble du territoire, et dans les meilleurs délais possibles.

Une opération d'une telle envergure, outil essentiel pour le développement de nos territoires ruraux, rencontre maintenant quelques difficultés de nature juridique, réglementaire et financière pour la poursuite de son

déploiement.

Un arbitrage vient d'être sollicité auprès de l'Etat par les parlementaires et le Conseil Général de l'AIN, en vue de résoudre les obstacles qui opposent le SI@A à France-Télécom. Des démarches similaires sont également engagées dans d'autres régions françaises. Nous espérons qu'elles trouveront au plus tôt une heureuse issue, permettant au SI@A de poursuivre son projet dans des conditions techniques et financières acceptables, avec l'accès aux aides publiques prévues pour le développement de cette technologie d'avenir.



St Etienne-du-Bois, déjà traversé d'ouest en est par une artère principale, attend la pose de deux NRO (nœud de raccordement optique) prévus à Montaplan et rue des Écoliers. Ces NRO, sorte de « gare de triage » des signaux numériques circulant à la vitesse de la lumière, permettront le déploiement des « chevelus » reliant chaque abonné.

Le SI@A s'est engagé à réaliser ces travaux en 2013 sur notre commune.



L'avenir proche c'est aussi

L'avenir proche, c'est aussi les chantiers en cours et les projets à l'étude, avec des financements extra-communiaux.

Ces projets sont rendus possibles par les partenariats noués par la Commune avec divers opérateurs :

- l'établissement public foncier local, pour les financements-relais des acquisitions foncières,
- les services de l'état et du département pour les diverses autorisations administratives et pour l'accès aux régimes d'aides financières,
- la CCTER, le syndicat mixte CAP3B, et le SCOT Bresse Bourg Revermont,
- les bailleurs sociaux opérant sur le secteur : Ain-Habitat, Dynacité et S.E.M.C.O.D.A.

Tous, à divers stades, nous apportent des soutiens réglementaires et financiers. Sans eux, aucun projet ne pourrait voir le jour dans la commune.

Pharmacie et maison médicale

Depuis début mars, un nouveau chantier est ouvert au nord du village. Il s'agit d'un bâtiment de 300 m², construit sur terrain communal par la S.E.M.C.O.D.A., déjà propriétaire des locaux existants. Cette extension viendra compléter le centre commercial et la maison médicale, en abritant :

- la pharmacie centrale pour 130 m², qui s'installera fin 2013 dans ses nouveaux locaux,
- l'extension et le réaménagement des cabinets médicaux et infirmiers sur 100 m²,

- un nouveau local commercial à louer sur 70 m².

Une réfection-amélioration des locaux commerciaux est également en cours par la S.E.M.C.O.D.A. propriétaire.

Les travaux seront réalisés en 2013 pour l'essentiel, pour une occupation dès le début 2014. Ils permettront de réaménager un patio disponible entre les bâtiments, agrémentant ainsi un ensemble commercial de qualité.

Salle de sports

Depuis plusieurs années, la CCTER a souhaité implanter sur son territoire deux nouvelles salles de sports à vocation intercommunale. Ces équipements sportifs ont vocation à être utilisés en intercommunalité, selon des plannings d'occupation à élaborer en concertation avec les écoles et les associations sportives des communes concernées.

Sur la vallée du Suran, le constat d'une insuffisance de population a conduit à la recherche d'un accord avec la Communauté de Communes de la Vallière, qui a abouti à un projet à Villereversure. Un grave litige de chantier survenu en fin de construction bloque la finition de ce bâtiment. En attente d'un dénouement judiciaire, le chantier, en grande partie réalisé, est à l'arrêt depuis quatre ans.

Sur les communes du bas, le choix de St Etienne-du-Bois s'est imposé, Treffort disposant déjà d'une salle communale adaptée.

L'implantation de la salle de St Etienne-du-Bois n'est pas le fruit du hasard. Il a fallu trouver un terrain disponible le plus proche possible des écoles et des

plateaux sportifs existants. Certains terrains en propriété privée encore plus proches du centre village ne pouvaient être rendus utilisables. Il a fallu également trouver une implantation qui s'insère au mieux sur le plan à long terme fixé pour l'urbanisation future du triangle du Biolay.

Nous avons bien conscience des inconvénients que peut créer ce bâtiment pour les riverains les plus proches. Mais sa présence et sa proximité sont également un atout pour l'attractivité de ces quartiers.

Actuellement, ce chantier prend quelques retards liés à des défaillances d'entreprises.

Nous espérons que des solutions seront trouvées au plus tôt, pour éviter de bloquer la finition de l'ouvrage. L'objectif reste fixé sur une mise en service à la fin de 2013. Les installations sportives seront en effet nécessaires pour développer les activités liées à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013.





DYNACITE et le quartier des Tilleuls

DYNACITE, propriétaire de l'immeuble existant, a pris le parti de le démolir en raison de son obsolescence. Il sera reconstruit à la place un ensemble de 34 logements distribués en plusieurs bâtiments plus conformes à l'architecture et aux normes thermiques et acoustiques actuelles.

La démolition devrait intervenir fin 2013, avec un chantier de reconstruction sur 2014 et 2015. Le programme comprend 34 logements répartis sur 5 bâtiments, avec 8 T2, 18 T3 et 8 T4.

Le projet aura trois conséquences collatérales :

- le réaménagement des espaces publics et de la circulation vers le foyer, la salle de sports et les divers bâtiments du quartier des tilleuls,
- les travaux de réfection de chaussée sur la rue des Ecoliers, à reporter en 2016 après finition du chantier Dynacité,
- le déplacement de l'antenne téléphonique orange, qui sera reconstruite à l'automne 2013 sur un nouveau mât implanté près du stade du Biolay.



SEMCODA et le projet « HAISSOR »

L'acquisition, via l'EPFL de l'AIN, des propriétés GUILLOT et GROS, a ouvert la possibilité d'une opération de cœur de village permettant de réaliser un nouvel ensemble immobilier. En lien avec la S.E.M.C.O.D.A., déjà propriétaire de l'immeuble de la place de la halle, un nouvel immeuble sera construit en 2014/2015. Le projet architectural retenu comprend :

- 4 logements de type T3 en accession à la propriété,
- 3 logements aidés en locatif familial,
- 6 logements locatifs adaptés aux personnes âgées, en rez-de-chaussée, s'inscrivant dans l'appel à projets HAISSOR initié par le Département.

Le projet permettra simultanément :

- d'offrir en centre village divers logements adaptés aux demandes les plus fréquemment formulées. Les six logements de plain pied, objet du projet HAISSOR, pourront bénéficier du partenariat d'aides à domicile établi avec la collaboration de l'A.D.M.R,
- d'organiser toutes les sorties place de la mairie, en réduisant les embouteillages sur la rue de la gare, en sortie sur la RD1083 et face à l'école privée,
- de restructurer et d'aménager définitivement la place de la mairie, et les parkings correspondants.

En résumé, il s'agit d'un beau projet, créateur d'activités en plein centre bourg, utilisant au mieux l'espace disponible de ce cœur de village.

Le nouveau lotissement « les Hauts du Châtelet »

Conduit par le lotisseur privé SOFIREL, le projet comprend la création de 9 pavillons sur des parcelles d'environ 1 200 m². Les travaux de viabilisation sont en cours, et les parcelles seront très bientôt disponibles à la construction. Le raccordement des réseaux et l'aménagement du carrefour permettront d'améliorer la voirie dans le secteur de la croisée du Châtelet.

Au total, les diverses opérations immobilières en cours vont amener près de **60 logements** nouveaux d'ici 2016, créant ainsi un potentiel supplémentaire de l'ordre de **150 habitants** contribuant au développement des activités du centre du village.

Développement économique à la Bergaderie

Le développement de la zone poursuit son chemin. 2014 devrait voir arriver :

- les travaux de construction d'un rond-point organisant et sécurisant l'accès à la zone,
- les travaux de construction des locaux commerciaux présentés en réunions publiques (INTERMARCHÉ, TELESON, et autres projets à venir).

D'autres initiatives, connues à ce jour, sont en cours de négociations dans la zone :

- l'implantation d'un nouvel artisan, en projet d'acquisition du local SOGENA jusqu'alors en location à la SA ATRYL,
- plusieurs autres projets en cours d'approche, à détailler après aboutissement des démarches en cours.

Élaboration du P.L.U.

Les trois grandes nouveautés

LA CONCERTATION

- Elle permet d'associer la population à l'élaboration du projet de la commune
- Elle porte sur l'intérêt général

Un registre est à votre disposition en mairie. Les habitants peuvent consulter les documents élaborés et faire part de leurs remarques sur le projet de territoire.

LA P.A.D.D.

- Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Un véritable projet du territoire

Le PADD sert de base pour l'élaboration du zonage et du règlement. Il doit y avoir une cohérence entre l'ensemble des documents.

LE ZONAGE

- Les Zones U restent Zones U
- Les Zones NA deviennent les Zones AU
- Les Zones ND deviennent les Zones N
- Les Zones NC deviennent les Zones A

Le nom des zones évoluent et parfois le contenu :

Les zones urbaines U correspondent aux anciennes zones U du POS

Elles englobent les secteurs déjà urbanisés :

- Les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. Elles sont donc équipées et desservies par la voirie et les réseaux d'eau potable, électricité, défense incendie et éventuellement l'assainissement collectif.

Les zones à urbaniser AU correspondent aux anciennes zones NA du POS

- Zones AU strictes : Réserve à long terme
- Secteurs naturels destinés à être ouverts à l'urbanisation et pour lesquels les réseaux et la voirie sont absents ou insuffisants pour desservir l'ensemble de la zone.
- Ces zones nécessitent une procédure de modification ou de révision du PLU pour leur ouverture à l'urbanisation.
- Zones AU avec indice : Urbanisation opérationnelle
- Zones opérationnelles dont les réseaux et voiries sont suffisants, en périphérie immédiate de la zone, pour réaliser l'aménagement de l'ensemble de la zone. Les équipements internes à la zone (assainissement, voirie, espaces publics) sont réalisés dans le cadre des projets de constructions et de lotissements.

Les zones agricoles A correspondent aux anciennes zones NC du POS

- Il s'agit d'une zone qu'il convient de protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Ne sont autorisées que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et aux services publics ou d'intérêt collectif.
- L'esprit diffère des zones NC des POS dans la mesure où la zone A est un espace entièrement dédié à l'activité agricole.

Les zones naturelles et forestières N correspondent aux anciennes zones ND du POS

- Il s'agit d'une zone naturelle et forestière qu'il convient de protéger en raison :
 - soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages,
 - soit de l'existence d'une exploitation forestière,
 - soit de leur caractère d'espaces naturels
- Des espaces repérés comme importants pour la faune et la flore peuvent bénéficier de protections supplémentaires (zone humides, ZNIEFF, etc).

Qu'en est-il du 15 ? du 18 ? du 112 ?

Trois numéros de téléphone mis à la disposition de la population pour déclencher des secours.

Ces trois numéros aboutissent dans les bâtiments du Service Départemental d'Incendie et de Secours à Bourg-en-Bresse dans deux salles contiguës séparées d'une vitre : le 15 géré par une équipe médicale; le 18 et le 112 au CTA (Centre de Traitements des Appels) gérés par des sapeurs-pompiers.

Ils sont opérationnels 24 heures sur 24, sont interconnectés et concernent les appels provenant de tout le département de l'Ain.

Ces numéros de secours peuvent être composés depuis une cabine téléphonique, même sans avoir de carte de téléphone ni de carte bancaire, ou depuis un portable sans avoir le code pin (touche SOS) ou avec un forfait épuisé.

Le 15 : S.A.M.U. (Service d'Aide Médicale Urgente)

Ce service a plusieurs fonctions :

- traiter et évaluer la demande de secours,
- conseiller et si nécessaire, envoyer les moyens appropriés sur place,
- aider et rassurer la personne au téléphone en attendant l'arrivée des secours.

Il peut faire appel : aux médecins traitants, aux ambulances privées, aux sapeurs-pompiers et aux équipes SMUR-Service Mobile Urgence Réanimation-se trouvant dans les locaux des hôpitaux ou Cliniques du département de l'Ain.

Le 18 : sapeurs-pompiers

Il concerne tous les appels pour les incendies, opérations diverses et assistance à la population avec emploi de matériel.

Le CTA dispose de moyens informatiques pour le déclenchement des sirènes et de la mise en alerte de tous les centres d'incendie et de secours du département de l'Ain.

La sirène, déclenchée par le CTA, n'a que deux sonneries, espacées d'une dizaine de secondes, quelqu'en soit la raison pour la commune de St Etienne-du-Bois.

Le 112 : numéro européen, qui peut être composé dans toute la communauté européenne, est utilisé pour une demande de secours. Pour le département de l'Ain, le 112 arrive au même central téléphonique que le 18.



Extrait de l'arrêté

portant réglementation du brûlage des déchets végétaux par les particuliers

Article 1er : L'article 84 du règlement sanitaire départemental est modifié comme suit :

- Tout dépôt sauvage de déchets ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute de déchets ménagers ou de déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales sont interdits.

Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le code de l'environnement (L5441-3).

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit.

- Les déchets végétaux des parcs et jardins sont des déchets ménagers, partie fermentescible, en vertu du décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets (rubrique 20.02.01). Ils sont constitués principalement du bois provenant des débroussaillages, de la taille de la haie, arbres et arbustes et de verdure provenant des tontes de pelouse, fleurs et ne sont pas ordinairement collectés. La valorisation de ces déchets végétaux par compostage individuel ou déchetterie doit être privilégiée.

Toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, uniquement en ce qui concerne les particuliers :

- dans les communes rurales (dont la population est inférieure à 2 000 habitants au dernier recensement)

- dans les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants au dernier recensement uniquement hors agglomération au sens du code de la route.

Cette autorisation s'applique sous la réserve de respecter les conditions suivantes :

a) Sur les végétaux pouvant être brûlés :

- les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.

- le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse, ...), est interdit.

- l'adjonction de tous produits (pneus, huile de vidange gazoil, ...) pour activer la combustion du bois est interdite.

b) Sur les périodes pendant lesquelles le brûlage est autorisé :

- le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.

- à l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.

c) Sur les zones dans lesquelles peuvent s'effectuer une opération de brûlage :

- le brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage et pour les usagers des axes routiers et ferroviaires, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées.

- le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 mètres des voies de circulation et des constructions.

Le maire pourra imposer une distance minimale supérieure aux 25 mètres.

- une distance de 10 mètres des lignes électriques aériennes devra également être respectée lors de toute opération de brûlage.

- aucun brûlage ne pourra être effectué à une distance inférieure à 200 mètres d'une forêt pendant la période du 1er mars au 30 septembre.

- le particulier doit s'assurer que le brûlage s'effectue dans une zone dégagée ne comportant aucun matériau combustible susceptible de propager le feu.

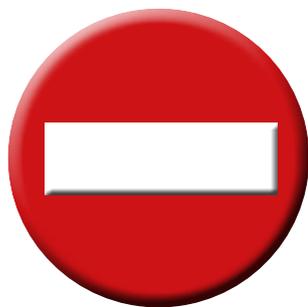
d) Sur les conditions diverses de sécurité :

- le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment. Elle doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres.

- le brûlage est interdit les jours de grand vent.

- en vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut s'opposer au brûlage de bois issu du débroussaillage et de la taille notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité) l'exigent.

Les activités agricoles ou forestières ne relèvent pas des dispositions de cet article mais de dispositions spécifiques prévues par arrêté préfectoral.



Extrait relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

PROPRIÉTÉS PRIVÉES

ARTICLE 13 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

ARTICLE 14 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération, et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive).

Les travaux de bricolage et je jardin utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



www.ets-bernard.com

groupe
BERNARD

- Céréales
- Alimentation animale
- Jardinerie / Jouets agricoles
- Granulés de bois / Fioul

01370 - SAINT ETIENNE DU BOIS

Tél. 04 74 30 59 51 - Fax 04 74 25 87 72

e-mail: contact@ets-bernard.com



MIN'
ESPACES VERTS
Nicolas Minet

Terrains de sport,
création d'espaces,
clôtures, arrosage intégré,
mini terrassements,
assainissements autonomes

POUR VOS TRAVAUX
DE JARDINAGE
en tant qu'adhérent à



50 %
déductible de vos impôts
ou crédit d'impôts
(si non imposable)
TVA 5,5 %

La Durlande
01370 St Étienne-du-Bois
04 74 25 83 05
ou 06 67 85 60 16

Le livret du voisinage

de la section des agricultrices de la FDSEA de l'Ain



« **Vois'Ain, voisins au cœur des campagnes** ».

La campagne, cadre de vie recherché, espace de détente et d'activité, est aussi un espace économique où travaillent artisans, commerçants et agriculteurs. Vivre à la campagne, c'est également coexister avec le monde agricole.

Afin d'aider à la bonne harmonie entre voisins, entre agriculteurs et nouveaux arrivants dans les communes, la section des agricultrices de la FDSEA de l'Ain a réalisé un livret du voisinage. Ce livret à disposition dans les mairies, présente une charte* de bon voisinage, qui rappelle quelques principes de cordialité et donne des informations sur l'activité agricole et ses contraintes. Son objectif premier est de développer la communication entre agriculteurs et habitants de la commune, afin d'éviter toute incompréhension et parfois litiges entre ces différents utilisateurs du territoire.

Vivre en milieu rural, c'est aussi faire le choix de vivre en milieu agricole, avec les agriculteurs et leurs pratiques. Le bon voisinage permet de profiter d'une qualité de vie plus saine.

Madame Catherine Didier, ferme de Chaffoux, s'est fortement investie dans ce livret composé par des agricultrices mobilisées durant une année en s'inspirant de ce qui a été fait dans le Nord et la Loire. Cette passionnée d'agriculture est arrivée des Vosges en janvier 2009 avec son époux Denis. Ils ont cédé leur exploitation vosgienne qui ne pouvait plus s'étendre. Avec leur fils Sylvain ils élèvent 60 vaches laitières et cultivent des céréales. Cette diversification incite Catherine à faire connaître les activités agricoles et leurs impératifs : quand traiter ? quand épandre ? pourquoi ramasse-t-on les poulets la nuit dans les élevages ?

Ce livret bardé de photos couleur et de textes courts, permet ainsi le « Mieux vivre ensemble » Edité en 20 000

exemplaires pour le département, il est disponible dans les mairies, les commerces et chez les Sponsors. Tout agriculteur doit l'avoir chez lui.

*Dans cette charte de bon voisinage agriculteurs et voisins s'engagent à respecter chacun des règles, par exemple pour les voisins: privilégier une conduite douce sur des routes de campagne parfois étroites et être attentif au croisement avec les engins agricoles. Pour l'agriculteur : je prends des précautions pour ne pas gêner la circulation et j'évite de salir les routes lorsque je me déplace avec des engins agricoles.

Notez aussi que les agriculteurs ont à leur disposition une cellule d'accompagnement du mal être pour eux-mêmes ou quelqu'un de leur entourage familial ou professionnel, relevant de la MSA dans l'Ain ou dans le Rhône : 04 78 92 63 30 ou www.msa01-69.fr

FABELEC S.A.S.

- Electricité générale / industrielle
- Fabrication d'armoires électriques
- Entretien / Maintenance / Dépannage

Fabrice CUISINIER

06 30 96 72 18

Lyonnières
01370 SAINT ETIENNE DU BOIS
Tél. 04 74 30 52 90
E-mail : cuisinier.fabelec@orange.fr

FRET 24h/24
7J/7
EXPRESS
Sarl T.P.C.

Jean-Louis BOUVARD

TRANSPORTS COLIS TOUTES DISTANCES

01370 St Etienne du Bois

bureau : 04 74 30 57 64
voiture : 06 80 26 51 16

Service culturel communal et médiathèque municipale : Une riche saison 2012-2013 !

La Médiathèque municipale, fer de lance du service culturel municipal, a connu à nouveau une belle saison d'activité 2012 - 2013.



Prêt de livres, musiques, films

La médiathèque a continué de séduire la population communale et environnante puisqu'elle comptabilise cette saison 770 usagers réguliers, à dominante familiale, dont 35 % de personnes extérieures à St Etienne-du-Bois, issues des communes périphériques.

Ces fidèles de la Médiathèque sont notamment séduits par une offre documentaire variée et de qualité de 10 000 documents (livres, CD, DVD, CDrom, ressources Web et informatiques, ...) régulièrement renouvelée et communiquée, ainsi que par les conseils et l'accompagnement donnés par l'équipe du lieu en la matière : chaque mois, des nouveautés marquantes sont ainsi à découvrir.



Nouveauté

Accédez dorénavant à plus de 400 000 documents (livres, musiques, films) prêtés par la lecture publique départementale : il vous suffit de vous rendre sur le site <http://lecture.ain.fr>, d'y choisir les documents qui vous intéressent et de communiquer leur titre à l'équipe de la médiathèque. Ils seront ensuite acheminés à la médiathèque et vous pourrez les emprunter.

Accès à l'informatique le multimédia et internet :

Les formations informatiques adultes ont elles aussi fait le plein cette saison: Elles sont proposées dans l'espace multimédia tous les jeudis (hors vacances scolaires), lors de 2 sessions d'1 heure à 17 h et à 18 h, à 3 € la séance, et accueillent de 5 à 9 personnes par séance. Outre les connaissances de base en informatique (gestion d'un ordinateur, du système d'exploitation et de logiciels courants) elles permettent aussi la maîtrise des nouveaux usages informatiques (photo, musique et vidéo numériques, réseaux sociaux, messageries, sécurité et internet etc).

Les formations reprendront en octobre.
Renseignement : Mylène, animatrice multimédia - 04 74 25 86 41.

Service lecture et informatique aux acteurs locaux

Les accueils réguliers pour des formations informatiques, animations lectures et prêts de livres seront proposés à nouveau aux écoles publique et privée, de la maternelle à la fin de l'élémentaire, pendant l'année scolaire 2013 - 2014.



Les accueils réguliers des enfants de la Crèche intercommunale et des Centres de loisirs locaux (commune et communes périphériques), également. La Médiathèque assurera aussi l'accueil des enfants de la commune pendant le temps périscolaire dégagé par la réforme des rythmes scolaires, en complément d'autres acteurs locaux, comme le centre de loisir.





Action culturelle et événements

L'Heure du conte, traditionnel rendez vous des familles le mercredi matin, qui propose en entrée libre et gratuite aux enfants de 0 à 7 ans des animations lectures, évoluera à la rentrée, du fait de la réforme des rythmes scolaires, avec notamment un changement d'horaire qui sera communiqué en septembre.

Le C. C. A, Cercle des Cultures Actuelles : Un nouveau rendez vous régulier pour les jeunes de 11 à 17 ans

Proposé cette saison en partenariat avec l'Espace jeune communautaire, ce rendez vous propose aux jeunes de se retrouver chaque mois à la Médiathèque pour échanger, apprendre et créer ensemble autour :

- des cultures actuelles : Lecture, écriture, musique, cinéma, théâtre, danse, humour, vidéo, photo, informatique, jeux vidéos, arts graphiques...
- des Questions de société...

Au menu du CCA

Echanges culturels avec l'équipe de la Médiathèque, rencontres d'artistes, créations artistiques, organisation d'événements (spectacles, festivals, concerts, projections) mais aussi échanges et débats, ou encore ateliers et stages.

Pour s'ouvrir au monde et se découvrir, dans la détente et la convivialité.

Cette saison, il a entre autre permis aux jeunes participants de partager leurs goûts culturels avec l'équipe de la Médiathèque, participer à l'organisation du Festival de Cinéma Le jour le plus court, proposé à la Médiathèque en décembre 2012, à l'organisation du Festival Musicollines, de Treffort fin juin 2013, de rencontrer les artistes autour du spectacle « Antonio, du Fleuve au montagne », proposé à la Médiathèque en juin 2013, de participer à des ateliers de montage vidéo, d'infographie, à des ciné débats etc.

Ces rendez vous gratuits, avec possibilités de prise en charge des transports des jeunes, seront reconduits la saison prochaine.

Renseignement : Eric- 06 20 40 97 10





Événements culturels municipaux de septembre à juin : bref bilan pour une riche saison !

De multiples événements culturels ont été proposés à la Médiathèque, avec toujours le souci de s'adresser à tous les publics, et de varier les thèmes, les formes artistiques, les types d'événements et partenariats, dans un esprit participatif et d'éducation populaire.



Citons notamment fin 2012, les répétitions publiques (spectacle vivant, théâtre, poésie), rencontres d'auteurs, et ateliers d'écritures, autour du thème des relations franco algérienne et de la guerre d'Algérie.

Le spectacle d'humour de Fred Radix (one man show).

Le voyage musical en Amérique Latine (concert – conférence) avec le groupe Retro Latino.

Le spectacle de conte et débat de Bintou Sombier, comédienne du Burkina Faso, dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale, ou encore le Festival de Court Métrage Le Jour le Plus court. Et en 2013 :

Les répétitions publiques, médiations à destination des scolaires, et spectacle autour de « LE VENT », spectacle créé en résidence à St Etienne-du-Bois , en

lien avec la Médiathèque.

Les spectacles, expositions et animations lectures à destination des tout petits dans le cadre de l'opération Premières Pages, en partenariat avec la crèche intercommunale et le RAM CaRAMel.



Ou encore la rencontre-répétition publique apéritive autour du spectacle « Antonio, du Fleuve aux montagnes », en partenariat avec les Maisons de Pays en Bresse et avec Musicollines, dans le cadre des journées du patrimoine. Autant de rendez vous plébiscités par un public nombreux.

En projet : A la rentrée, outre des projets d'animations culturelles dont vous aurez la surprise, la Médiathèque souhaite développer son cercle de lecture adulte et mettre en place un Ciné club.

Café théâtre

Porté par l'association Magmadart, en partenariat avec la Mairie, la traditionnelle soirée Café théâtre stéphanoise proposée en avril connaît elle aussi un grand succès, avec 280 personnes accueillies à la salle des fêtes (plus de 500 demandes de réservation !) et ravies par une programmation humoristique de haut vol, avec Mathieu Shalk, jeune humoriste et imitateur prometteur chroniqueur sur France Inter, et La Madeleine Proust, alias Lola Sémonin, grande dame du théâtre et de la comédie, reconnue unanimement au plan national.

Besoin de forces vives pour la culture !



L'équipe de la médiathèque et l'association Magmadart ont le projet de se rapprocher et de travailler main dans la main au maintien de cette richesse de l'offre culturelle de St Etienne.

Toutes 2 ont besoin de renouveler leurs équipes bénévoles pour y parvenir : si vous êtes intéressé par la culture et souhaitez participer à ces activités, vous êtes le/la bienvenue : tous les coups de mains et bonnes volontés seront accueillis à bras ouvert et dans une grande convivialité.

Renseignement : Eric- 06 20 40 97 10

Réforme des rythmes scolaires

à St Etienne-du-Bois

La réforme des rythmes précède et accompagne un projet plus global :

le projet de loi sur la Refondation de l'Ecole, adopté en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale le 19 mars, et au Sénat le 24 mai 2013.

La loi prévoit des moyens humains, des changements de programmes, une nouvelle formation des enseignants, dans le but d'élever le niveau des connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants, de réduire les inégalités sociales et territoriales pour assurer la réussite éducative pour tous.

A St Etienne-du-Bois, une large concertation a été menée avec les représentants de parents d'élèves, les

enseignants des écoles publiques et de l'école privée, les associations et partenaires éducatifs ainsi que les personnels communaux.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la mise en œuvre de la réforme dès 2013.

La commune a souhaité ne pas différer à 2014 et faire bénéficier sans attendre les écoliers des bienfaits attendus en matière d'apprentissage, utiliser les ressources existantes dans (équipements, moyens humains) pour expérimenter cette nouvelle organisation et l'adapter si besoin était en 2014, profiter de la meilleure disponibilité des partenaires pour la mise en œuvre du projet en 2013,

s'engager de manière volontariste dans l'expérience, avec l'idée que seule l'application concrète permet d'évaluer les actions mises en place, bénéficier de la dotation du fonds d'amorçage pour investir dans des équipements et matériels au service des TAP (Temps d'Activité Péri-scolaire), donc des enfants de la commune.

Organisation prévue par la réforme à partir de septembre 2013 :

- maintien des 24h d'enseignement par semaine sur 36 semaines, réparties différemment
- passage à la semaine des 4,5 jours, incluant le mercredi matin, soit 180 jours de classe contre 144 actuellement. Allègement de la journée de classe (maximum 5h30mn au lieu de 6h)



EGénérale
lectricité

La Claison
01370 SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS

Tél. 04 74 25 85 42
Mobile 06 12 48 06 47
Fax 04 74 30 59 17

Moules métalliques
Mécanique de précision

SOBREMO

Zone artisanale La Bergaderie
01370 SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS

Tél. 04 74 30 57 17
Fax 04 74 30 51 21



L'organisation du temps de l'enfant à l'école privée

Lundi – Mardi – Jeudi

7h00	8h35	11h50	13h20	15h20	16h30	19h00
Centre de Loisirs	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps Scolaire	TAP	Centre de Loisirs	

Mercredi

7h00	8h35	11h35
Centre de Loisirs	Temps scolaire	

Vendredi

7h00	8h35	11h50	13h20	15h20	19h00
Centre de Loisirs	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps Scolaire	Centre de Loisirs	

L'organisation du temps de l'enfant à l'école publique

Lundi – Mardi – Jeudi

7h00	8h45	12h15	13h45	15h30	16h30	19h00
Centre de Loisirs	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps Scolaire	TAP	Centre de Loisirs	

Mercredi

7h00	8h45	11h45
Centre de Loisirs	Temps scolaire	

Vendredi

7h00	8h45	12h15	13h45	15h30	19h00
Centre de Loisirs	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps Scolaire	Centre de Loisirs	

Ces changements d'horaires s'accompagnent d'une nouvelle articulation des temps scolaire et péri-scolaire avec la mise en place de Temps d'Accueil Péri-scolaires (TAP) :

- non obligatoires
- activités encadrées à caractère culturel, artistique ou sportif,
- conçus pour contribuer à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants
- organisés et financés par les communes
- gratuit pour les familles le lundi, mardi et jeudi
- pas de TAP le vendredi à 15h30 mais un service de garderie (tarif Centre de loisirs)

Les services proposés le mercredi après l'école :

- cantine à 11h45 pour tous les enfants intéressés (même tarif que les autres jours : environ 3,45 €)
- car scolaire à 12h30 (enfants dirigés par deux employés communaux)
- pas de garderie périscolaire avant l'arrivée du car : les enfants qui ne mangent pas à la cantine devront être récupérés à 11h35 à l'école privée et 11h45 pour l'école publique.
- Centre de loisirs : prise en charge des enfants en après-midi de 12h30 à 17h minimum.
- les enfants qui auront déjeuné chez eux peuvent arriver au Centre jusqu'à 13h.

Les enseignants dispensent toujours 3h hebdomadaires sous forme d'APC :

Activités Pédagogiques Complémentaires. Elles servent à aider les élèves en difficulté, à accompagner le travail personnel ou à conduire une activité prévue dans le projet d'école.

Elles seront positionnées aux mêmes horaires que les TAP et par groupe de niveaux (par exemple tous les CE2-CM1 de septembre à Toussaint, puis autre groupe Toussaint à Noël).

L'organisation de la répartition des enfants au sein des groupes d'activités, de leur participation, de leur orientation à 16h30 à la fin des TAP est d'ores et déjà bien cadrée et sera supervisée par des agents communaux préparés à cette tâche. Afin d'en vérifier le bon fonctionnement, et surtout de bien sécuriser et rôder enfants.

Ils se sont installés à St Etienne-du-Bois



AT Mécanique Générale

Aurélien Tirand, 24 ans, habitant de notre commune, a pour activité la mécanique générale. Il occupe un atelier relai de la zone la Bergaderie. Titulaire d'un Bac Pro productique et d'un BTS productique il est en mesure de travailler pour une large clientèle

telle que scierie, alimentaire, travaux publics, etc. Il peut aussi bien tailler des pièces unitaires que des petites séries ou faire de la réparation. Tour, fraiseuse, perceuse, scie sont les machines principales de cet atelier récent.

Contact : 04 69 19 40 38
Aurelientirand@sfr.fr



Mus Kebab

Il a démarré son activité en janvier, 475 rue Centrale. Sa vocation est la restauration rapide. Sandwichs et plats sont à déguster sur place ou à emporter.

Ouvert 7/7 de 11h à 22h30. Carte de fidélité

Contact : 06 59 64 93 04. Possibilité de commander par téléphone.

AGENCE PIROUX

01370 ST ETIENNE-DU-BOIS

04 74 30 58 40

agence-piroux@orange.fr

Du lundi au jeudi : 8h-12h et 14h-18h30

Vendredi : 8h-12h et 14h-18h



RÉPARATION MÉCANIQUE ET CARROSSERIE
VENTE NEUF ET OCCASION





Société de trompes de chasse depuis 1928

Dernièrement, la société de Trompes de Chasse du Rallye au Bois a vu quelques changements au sein de son organisation. En effet, Hubert PERDRIX menant près de trente ans de bons et loyaux services pour le développement du groupe, aussi bien du point de vue musical qu'associatif en tant que président, a souhaité passer le relais. C'est en assemblée générale, qui s'est tenue le 01-10-2012 que M. Christophe BELAY s'est vu confié la présidence du Rallye au Bois, à l'unanimité !

Accompagné dans sa mission de Michel PONCET à la trésorerie, Claude PERRETANT au secrétariat, Dominique GATTUSO adjoint trésorerie, André-Jacques LAUBIER assure la vice-présidence.

Hubert PERDRIX a été nommé président d'honneur par tous les sonneurs du Rallye au bois, et c'est un moindre titre au vu de son engagement et de sa ténacité auprès de ce groupe pendant toutes ces années. Christian MOURoux perdure au poste de directeur musical.

Cette assemblée a permis outre d'établir le nouveau bureau, de revenir sur les activités de l'année écoulée et de définir les projets à venir, entres autres la préparation de la traditionnelle messe de Saint Hubert, qui se tiendra le troisième week-end de novembre, ainsi que la participation aux différents concours et stages régionaux. L'année 2013 sera riche en prestations puisqu'un concert à l'église de St Etienne-du-Bois est en élaboration pour la fin d'année.



De sa présence depuis 1928 à Saint Etienne du Bois, vous pouvez écouter, voir ou alors entendre à votre insu (..) le son particulier de la trompe de chasse, lors des prestations locales comme les cérémonies du souvenir, le défilé des classes, le feu d'artifices fin juillet, et plus régulièrement près de l'église, dans la cour de la cure où se tiennent les répétitions du groupe, le mardi soir sous la direction de Christian MOURoux, et l'apprentissage ou la perfection de l'instrument le vendredi soir sous la houlette des membres du groupe.

C'est à ce titre que tout le Rallye au bois invite les jeunes et les moins jeunes à venir découvrir la trompe de chasse lors de leurs répétitions et de rejoindre les rangs afin d'assurer les plus belles années de cette société !

Le caractère particulier de cet instrument nécessite un apprentissage particulier, c'est donc dans une ambiance amicale, familiale et décontractée que les répétitions se déroulent, et parfois même se prolongent pour laisser place au chant.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Rallye au Bois auprès de :
BELAY Christophe 04 74 22 43 82
MOURoux Christian 04 74 30 58 04
PERRETANT Claude 06 98 18 65 87.

NOUVEAU - ST ÉTIENNE

Du mardi au dimanche, découvrez les formules
bistronomiques et repas du jour de
Julien et Nicolas



**Menus de 13,50 à 29,50 € - Carte
Bistronomie - Vins au verre**

264 rue Centrale - 01370 St Etienne-du-Bois
04 74 50 27 79
le-picpoul@orange.fr

Les associations stéphanoises

à votre service

SPORTS ET LOISIRS

Loisirs Jeunesse - Fabrice DUC 04 74 25 86 30
Judo - Alain GENTON 04 74 25 87 59
Rugby - Damien JANIN 06 42 10 18 21
Gym adultes - Aurélie MAZUY 04 74 25 86 30
Tennis de table - Christophe DUBOIS 04 74 30 55 63
Karaté - Jean-Luc GAUDET 04 74 30 58 80
Club S.F.M (Sport Forme Mixte) - Florence RONDET
04 74 30 57 79
Saint'é danse - Sandra BERNARD 04 74 23 09 77
Gym Retraités - Bernadette GALLET 04 74 30 51 55
Associations Familles Rurales - Marie-France BULIN
04 74 30 58 13
Echange Vendée - Sonia CUISINIER 04 74 30 52 90
Baby Sitting - Claudie LAGNEAU 04 74 30 53 89
Plaine Revermont Foot - Martial CANTIN 04 74 51 39 87
Amicale Boule Stéphanoise La Lyonnaise - Pascal HANTZ
04 74 30 50 10
Société de Chasse St Hubert - Jacques GAME 04 74 30 55 78
Société de Chasse de Lyonnaise - Sylvain PERDRIX
04 74 25 88 56
Société de Pêche Le Sevron - Patrick MARION 04 74 30 57 96

CULTURE

Office du Tourisme - Jean-Marc BRAEMER 04 74 51 73 37
Bureau 04 74 30 59 67
Comité des Fêtes - Colette PULCINI 04 74 30 54 37
Rallye aux Bois - Christophe BELAY 04 74 22 43 82
Harmonie Le Réveil - Bernard DEMURE 04 74 30 53 18
Centre de Loisirs - Stéphanie TAVERNIER 04 74 25 83 05
Association Maisons de Pays en Bresse - Joseph
CONVERT 04 74 30 52 54
Comité de Jumelage - Pascal ROBIN 04 74 23 78 99
Chorale Paroissiale - Pierre PAUGET 04 74 30 52 62
Amicale Amitiés Rencontres - Nicole PERRET 04 74 30 52 94
Comité de Fleurissement - Marie-Jo FAUSSURIER
04 74 30 59 83
Les Ebaudis - Noël CALLAND 04 74 23 20 27
Magmad'Art (organisateur Festimusic) - Ghislaine
FONTAINE 04 74 30 55 04

ECOLES

Ecole Publique Maternelle - Nathalie MURE-RAVAUD
04 74 30 50 80
Ecole Publique Primaire - Cédric HARTVICK 04 74 30 59 20
Ecole Privée - Sandrine BRUYAS 04 74 30 50 26
Restaurant Scolaire - Sylvain ROBERT 04 74 25 88 45
Crèche / halte-garderie - Isabelle BASSET JAQUINOD
04 74 25 08 46
A.P.E.L (Ass. Parents de l'Enseignement Libre) - Sylvie
SULPICE 04 74 30 56 16
O.G.E.C (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique) -
Vincent CHAVEROT 04 74 30 50 26
Sou des Ecoles - Virginie POMI 06 63 76 17 48

DIVERS

Amicale des Donneurs de Sang - Claude BERARDAN
04 74 30 58 85
Comité Local des Anciens A.F.N - Pierre GUILLEMOT
04 74 30 57 19
Compagnie des Sapeurs Pompiers - Arnaud PONCET
04 74 30 50 76
Amicale des Sapeurs Pompiers - Daniel CURT 04 74 23 58 31
Conseil Pastoral (la Cure) - Père Didier GAUD 04 74 30 50 71
Ass. Repas (Portage Repas à Domicile) - Dr CATHERINE
04 74 25 85 86
A.D.M.R (Aide à Domicile en Milieu Rural) -
Anne-Marie PIN 04 74 25 85 37
A.P.C.S (Antenne Protection Civile Stéphanoise) -
Marc BULIN 06 83 48 19 78
MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) -
Marcel PEPIN 06 80 37 65 10

Fête des classes en 3

21 et 22 Avril 2013

Certains ont fait des mètres, d'autres des kilomètres voire des centaines de kilomètres pour être présents en ce 21 avril 2013, jour de retrouvailles et générateur de joie et de fête intergénérationnelle.

Les paillettes, les vinyles, les étoiles et les couleurs fluo ont rythmé les mois de préparation pendant lesquels toute l'équipe des 40 ans a fait preuve de créativité, d'originalité et surtout de convivialité pour organiser ces deux journées centrées sur le thème du Disco.

La messe des conscrits ayant lancé la journée, le traditionnel défilé a ensuite animé le centre du village avec ses vagues, ses musiciens, ses chars et sa flash mob qui a rassemblé tous les âges. L'ensemble des conscrits a ensuite partagé un excellent repas gastronomique avant que les animations embrasent le parquet de la salle des fêtes jusque tard dans la nuit. La fête fut enfin ponctuée par la soirée crêpes où tout le village a pu partager ces bons moments d'émotion et de joie.

Après le passage de témoin effectué le 27 avril 2013 entre la 3 et la 4 au cours de la « montée de la perche », les classes en 3 se sont d'ores et déjà données rendez-vous pour le banquet 2014.



La semaine du développement Durable en images

Animations sur la production d'énergie
hydroélectrique par EDF organisées pour les écoles
privée et publiques.
Mardi 2 avril dans les écoles de St Etienne-du-Bois



Visite des écoles privée et publiques
de l'unité de stockage des déchets
ménagères et assimilés de la Tienne et
plus particulièrement présentation du
site de production d'énergie électrique à
partir des biogaz issue de la décharge.
Lundi 8 avril, site de La Tienne à Viriat



Christine Guillot, chargée de communication
présente la partie compostage
Lundi 8 avril, site de La Tienne à Viriat



Visite du moulin de Chaffoux.
Pascal Robin a présenté le fonctionnement
de son moulin. Il a évoqué son projet de
remise en état de la partie production
hydroélectrique.
Mardi 2 avril à St Etienne-du-Bois



Monsieur Muffat, aménageur de la Zone commerciale La Neuve a présenté les éoliennes du site et leur fonctionnement qui participe à l'alimentation électrique de l'éclairage du parking.
Jeudi 4 avril à Viriat



Thierry Cornaton a présenté son installation de panneaux solaires photovoltaïques
Mercredi 3 avril à St Etienne-du-Bois

L'association Hélianthe est venue présentée les différentes sources d'énergie renouvelable le vendredi 5 avril à la salle des fêtes.



« Pour un baril de pétrole en 2366 » spectacle interactif de Sébastien Drecq, magicien. Un voyageur du futur interpelle le public sur les problématiques énergétiques.
Samedi 6 avril à la salle des fêtes.



Cap climat école en action
Visite des éoliennes de Monsieur et Madame Chervet alimentant le gîte « Le Vert Bocage ». Jeudi 4 avril à St Etienne-Reyssouze

Visite du site de méthanisation et présentation par Monsieur Thénnoz de la production d'énergie électrique à partir du biogaz.
Jeudi 4 avril, Méthanéa, Lescheroux

